

BIBLIOGRAPHIE

EXIL EN BEAUJOLAIS DE LAMOIGNON, CAMUS DE PONTGARRÉ ET DE L'ABBÉ DE MARSAC, membres du Parlement (1771), publié d'après le registre original du baillage (manuscrit inédit), par M. P. DE S.-V. — Lyon, imp. Louis Perrin, 1883.

Il y a quelques mois, est sorti, sans bruit, sans annonces, sans réclames, des presses de M. Louis Perrin, un charmant petit volume, beau par sa forme, excellent par le fond et qui porte le titre indiqué ci-dessus. Son auteur, par un excès de modestie, n'y a mis que les initiales de son nom, mais dussions-nous être indiscret, nous ne tairons pas ce nom, du reste, si bien porté par toute sa famille. C'est M. Pierre de Saint-Victor, un Lyonnais de vieille race. Toutefois, il est un nouveau venu dans le monde littéraire, mais ses débuts ont été un succès, on dirait une œuvre d'un érudit qui a pâli longtemps sur les livres, et de justes applaudissements l'ont accueilli. Il nous a donné, en effet, une nouvelle et bien intéressante page de l'histoire générale de nos anciens Parlements, de cette grande institution toute française, « laquelle, comme l'a si bien dit M. de Carné, sortie en un jour des besoins de la royauté, s'établit, peu à peu, s'enracina, se popularisa jusqu'au dix-huitième siècle où elle s'énerva, avec tout le reste, pour succomber sous ses fautes et s'abîmer enfin dans le naufrage universel. » Ses fautes furent lourdes, surtout dans les derniers temps, et M. P. de St-Victor les a très bien exposées. « En effet, dit-il, depuis l'époque de la Fronde où il avait tenu en échec Louis XIV, enfant, le Parlement de Paris s'était fait comme une habitude de résister aux volontés royales. Non content de se poser en régulateur des questions religieuses, il aspirait à la puissance législative. Sous Louis XV, les Parlements des provinces s'unirent à ces résistances et tous tendirent à ne former entre eux qu'un seul corps, malgré la volonté contraire du roi. De là, une opposition constante, où l'orgueil était pour une grande part et qui n'avait que trop de motifs de se produire, grâce à l'effervescence générale et aux impôts, multipliés ». D'Aguesseau, un contemporain, disait : « Même à la Cour, on se désabuse du respect pour la royauté et on mesure trop la considération au besoin et au pouvoir. » La Nation, cependant, ne les approuvait pas toujours, et un écrivain célèbre demandait : « Qui les a chargés, tantôt de livrer le peuple au roi, tantôt de résister au roi, sans le vœu du peuple ? » paroles qui peignent au vif le rôle ambigu des Parlements, leur conduite contradictoire, leurs étonnantes usurpations, mais en l'absence d'autres garanties, leur passagère popularité.